

Rapport de Cour des comptes sur le déficit public : analyses de l'AMF

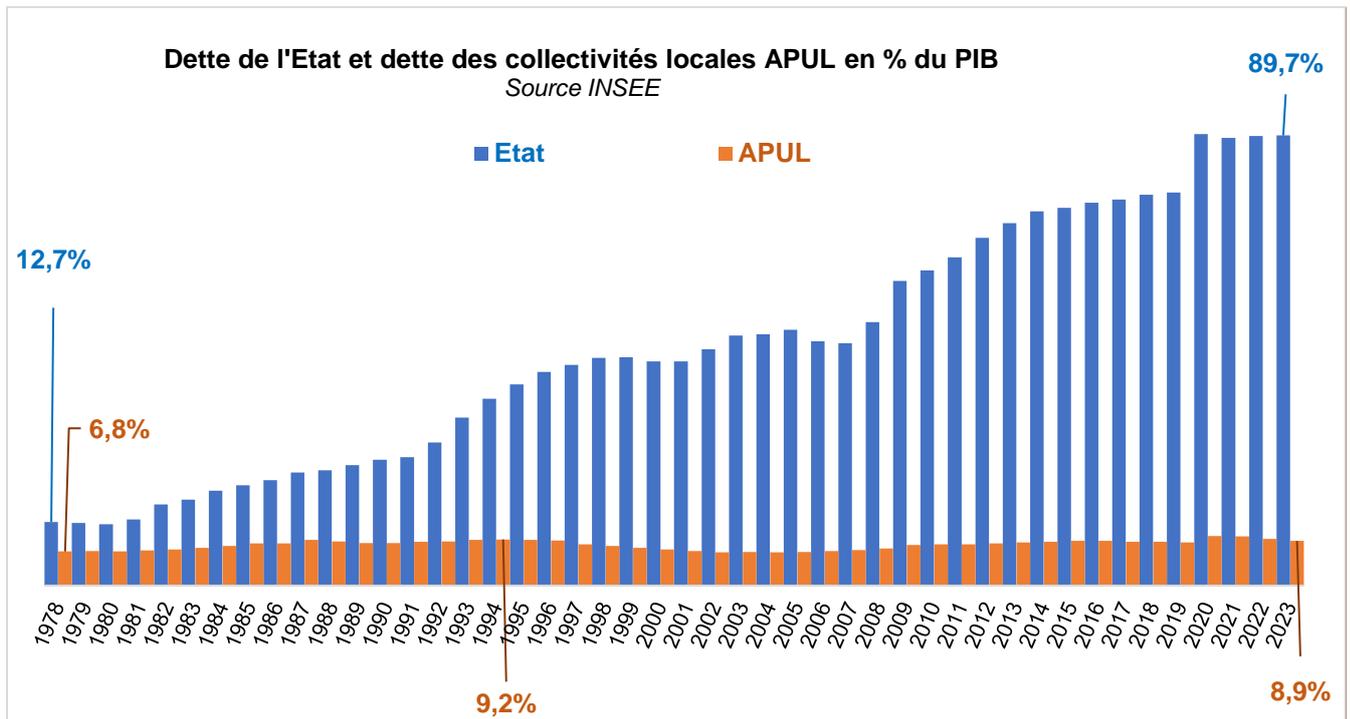
Alors que les collectivités locales ne représentent que 0,6 points de PIB dans les 6,1 points du PIB du déficit public, la Cour des comptes estime, dans son rapport sur la situation des finances publiques de février 2025, que la détérioration des comptes publics est « *principalement imputable aux collectivités locales et à la protection sociale en 2024* ».

La Cour estime qu'il suffirait « *Compte tenu de l'importance de la dérive des dépenses des collectivités dans le dérapage des déficits de 2023 et plus encore de 2024, (...) d'adopter des mesures permettant de maîtriser leur dynamique, notamment en contraignant davantage les ressources à leur disposition* » et « *d'écrêter l'augmentation en volume des recettes de TVA affectées aux collectivités et la réaffecter au budget de l'État et affecter une partie de l'augmentation des recettes de TVA à des fonds de résilience locaux* » pour revenir à la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques.

Les dépenses des collectivités locales sont les moins élevées d'Europe et ne représentent que 19% des dépenses contre une moyenne européenne à 31%.

L'AMF renvoie aux chiffres du déficit des administrations publiques au sens de Maastricht :

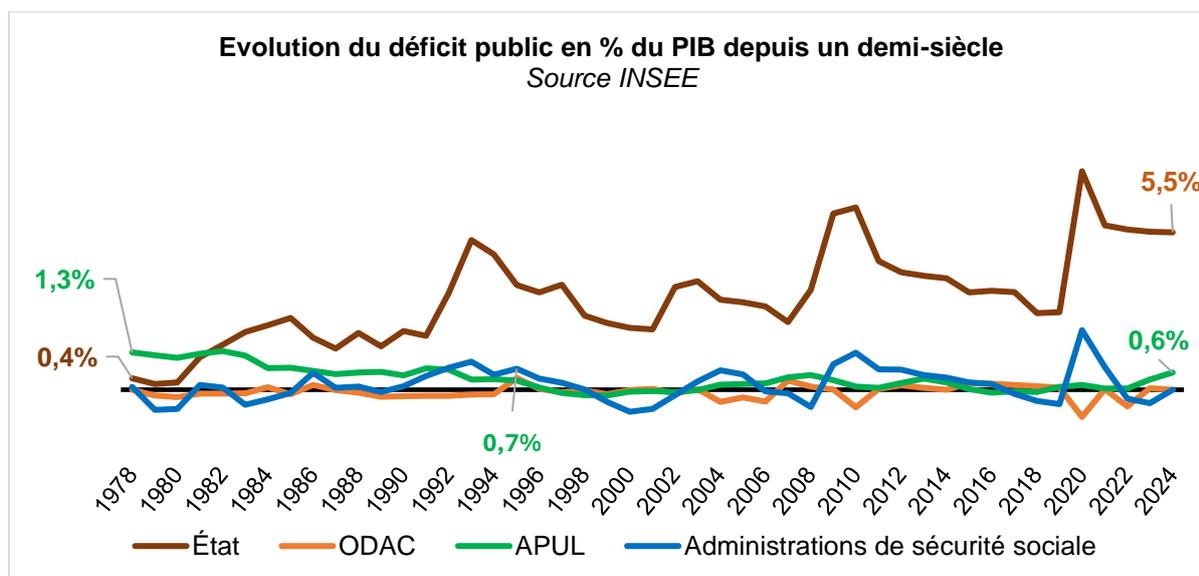
- la dette des collectivités locales reste à moins de 9% du PIB depuis 1995¹.



Ainsi, contrairement à l'Etat qui s'endette aussi pour fonctionner, la dette des collectivités locale circonscrite au financement des investissements, reste contenue. C'est la règle d'or.

¹ Voir INSEE : Déficit des administrations publiques (S13) au sens de Maastricht

- Le besoin de financement des collectivités locales ne dépasse jamais les 0,7 point de PIB depuis 1994.



Les collectivités locales ne s'endettent en effet que pour investir et financent 70% de l'investissement public civil. L'augmentation de leur besoin de financement est donc un signe de bonne santé financière car il est d'autant plus important que leurs investissements sont dynamiques.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales devant être couvertes par les recettes de fonctionnement, elles ne pèsent donc pas sur le déficit public.

En réalité, le déficit public est nourri par le déficit de fonctionnement du budget de l'Etat pour environ 5 points de PIB sur les 6,1 points de déficit en 2024. L'endettement public français est ainsi nourri par les déficits de fonctionnement de l'Etat.

Enfin, le déficit de l'Etat est permanent et se creuse d'année en année depuis un demi-siècle :

L'AMF alerte enfin sur les 6 milliards d'euros de nouvelles restrictions de la loi de finances pour 2025, qui vont dégrader le déficit public en augmentant le besoin de financement des collectivités locales, et donc l'emprunt pour compenser les pertes de ressources et permettre le financement des projets déjà engagés.